

EDITO

L'an dernier nous vous adressions nos meilleurs vœux en espérant que tout aille mieux.

En 2022 la crise est toujours là et les perspectives ne sont pas rassurantes : 5^{ème} vague, variant, protocole hors-sol plaçant les équipes en grandes difficultés, test à validité variable, double journée, percée du populisme et de sa vision rétrograde de l'éducation, projet aberrant de vaccination obligatoire des enseignants alors qu'aucun effort n'a été fait pour favoriser la vaccination volontaire, une Cour des comptes qui entre en campagne présidentielle avec des propositions allant dans le sens du gouvernement...

La santé des personnels sera encore une fois bien mise à mal par la double charge de travail pour assurer son service devant les élèves négatifs tout en assurant en même temps le télétravail pour ceux positifs ou non testés. **Acquérir le don d'ubiquité est une nouvelle compétence à mettre au crédit des enseignants de l'Éducation Nationale française.**



Pour le SE-Unsa il est grand temps de faire preuve d'entendement, d'anticipation d'accompagnement des familles et des membres du personnel.

P 2	Protocole et exigences	P 5-6	Bulletin d'adhésion
P 3	Comité d'entreprise SE-Unsa	P 7	Mobilité professionnelle
P 4	Aide et prestations sociales	P 8	Santé / stages / Primaires sociales

PROTOCOLE À L'ÉCOLE

En pleine explosion des contaminations chez les enfants(10/12/21), la nouvelle règle de retour en classe sur présentation d'un résultat de test négatif et de fermeture si 3 cas s'avèrent positifs sur une durée de 7 jours, le tout sans aucun délai de précaution et de gestion, conduit à une mise sous pression de l'École jamais connue depuis le début de l'épidémie malgré les épreuves précédentes.

Les directeurs étant garants de l'application de ce protocole ont une lourde responsabilité. Le mercredi, le week-end, ils doivent prévenir les familles, répondre à leur angoisse. Dès l'arrivée des élèves, le matin, ils doivent vérifier le certificat « négatif » (à validité variable selon les jours) mais surtout gérer les enfants qui leur restent sur les bras. Comment font les directeurs ayant une classe à gérer et sans secrétaire ?

Quant aux enseignants, ils doivent gérer la continuité pédagogique dans une classe qui potentiellement peut être incomplète et dont les enfants arrivent au compte-goutte. Bien sûr, le manque cruel de remplaçants ne fait qu'accroître les conditions déplorables d'accueil en classe.

A cela s'ajoute la double peine puisqu'il faut aussi envoyer des cours aux enfants restés à la maison, sans aucune compensation salariale, évidemment. Le don d'ubiquité n'existant pas encore chez les enseignants, le SE-Unsa rejette en bloc ce nouveau protocole.

Quant à l'argumentaire politique, avançant moins de jours de fermeture de classes que nos voisins européens, minimisant la diminution du nombre de jours de classes fermées (forcément il faut 3 fois plus de malades qu'avant pour fermer une classe) a le don de nous agacer.

Alors que l'épidémie sera présente encore tout l'hiver au moins, le SE-Unsa exige :



- un changement de méthode sur les annonces grand-public et la communication des consignes précises aux personnels ;
- le retour à des règles sanitaires dont le degré d'application tient compte de la réalité épidémique du territoire tel que nous l'avions demandé en 2020-2021 et tel que cela a été acté dans la préparation de la rentrée scolaire par le ministre lui-même
- La révision de la procédure de contact-tracing prenant en compte la situation épidémique et le besoin des personnels, en particulier les directrices et directeurs, d'avoir des temps préservés ;
- une évolution de l'application *Onde* pour d'une part faciliter le travail de remontée des données (tableaux DSDEN, ARS, CPAM) et d'autre part faciliter la communication avec les familles (SMS et mails automatiques) ;
- le recrutement de personnels pour assurer le remplacement dès la rentrée de janvier ;
- l'affirmation claire de l'impossibilité d'assurer enseignement en présentiel et distanciel ;
- une priorité d'accès à la 3^e injection vaccinale sur la base du volontariat pour les personnels (sans aucune obligation)
-

Pour le SE-Unsa la santé des personnels, et avec elle celle de l'école, est menacée par la gestion erratique d'une crise qui dure depuis plus de vingt mois.

Pour cela le SE-Unsa a déposé une alerte sociale* et saisit avec d'autres syndicats le Ministre.

Alerte sociale



Courrier intersyndical



(*) Une alerte sociale est un processus de discussions entre une organisation syndicale et l'administration qui impose à celle-ci de mettre en place un dispositif de négociation et qui peut déboucher, le cas échéant, sur le dépôt d'un préavis de grève.

Pas de comité d'entreprise ?

Le SE-Unsa l'offre à ses adhérent·e·s

ne plus
payer
le prix fort !

billetterie shopping
vacances spectacles
locations courses
attractions cinéma
magasins voyages
animations concerts ...

le cinéma
- 20 à - 30 %

e-billets disponibles et + de 5 000 salles disponibles

le shopping
- 5 à - 45 %

+ de 200 marques disponibles
et des remises cumulables avec les promotions

les vacances
- 5 à - 70 %

+ de 200 destinations dans 8 pays accessibles même en juillet/août

les parcs / zoos
- 20 à - 45 %

e-billets disponibles
et + de 80 parcs/zoos disponibles

les spectacles
jusqu'à - 60 %

e-billets disponibles et + de 60 000 manifestations disponibles

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

Les aides et prestations sociales sont souvent sous conditions de ressources et demandent chaque fois la constitution d'un dossier avec des pièces justificatives. Pour en faire la demande, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous aiderons dans la constitution du dossier !

Aides au logement :

AIP : aide à l'installation : pour tous même les stagiaires pour les locataires entrant dans un nouveau logement lors d'une première affectation.

Aide à l'installation et AIP-CIV :

Aides au déplacement :

Forfait mobilité durable : 200 € pour encourager les modes de déplacements verts : un formulaire à remplir en décembre pour déclarer ses trajets en vélo ou en covoiturage.

Aide pour les non titulaires (hors stagiaires) qui parcourent plus de 40km entre leur domicile et leur lieu de travail.

Remboursement de 50 % de l'abonnement transport en commun.

Aides au déplacement auprès de proches hospitalisés.

Stagiaires :

Iff : indemnité forfaitaire de formation : 100€ automatiquement versés.

Indemnité de frais de stage (déplacements et repas) : sur un calcul particulier, non cumulable avec l'IFF mais peut être plus intéressante, elle s'y substitue alors.

Aides relevant de l'enfance, de la famille, des loisirs et des vacances :

Aide aux séjours d'enfant.

Aide au séjour médical avec enfant.

L'aide aux frais d'inscription d'un enfant en garderie périscolaire, et l'aide à une activité sportive ou culturelle.

Aide aux étudiants non boursiers.

Les chèques Emploi Service Universel (CESU) pour les gardes d'enfants de 0 à 6 ans.

Les renseignements et la demande sont à saisir sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

Les chèques vacances : sur le site <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>, une épargne courte durée allant jusqu'à 35 % de bonification.

Aides au handicap

L'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.

L'allocation pour les enfants handicapés de 20 à 27 ans poursuivant leurs études.

L'aide aux séjours en centres de vacances spécialisés.

La demande est à effectuer auprès du bureau d'action sociale de la division budgétaire et financière du rectorat.

La MGEN verse également des aides aux personnels handicapés dans le cadre des actions concertées avec le ministère de l'éducation nationale.

Commission Départementale d'Action Sociale :

En cas de coup dur financier le département peut vous faire bénéficier d'une aide exceptionnelle jusqu'à 900€ non remboursable.

En savoir +



MOBILITÉ PROFESSIONNELLE



Vous êtes déjà enseignant, CPE ou PsyEN et souhaitez changer de corps ? Le détachement peut vous permettre de devenir professeur des écoles, enseignant de collège/lycée, de lycée professionnel, CPE ou PsyEN.

La [note de service](#) définissant le calendrier et les modalités de demande de détachement pour la rentrée 2022, ainsi que le cadre d'accueil en détachement, est parue.

Les principes

Le détachement est une possibilité de mobilité professionnelle ouverte aux fonctionnaires titulaires. Le fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine mais continue à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Un projet mûri et une forte motivation sont de forts atouts pour voir sa demande acceptée.

Il faut savoir que les possibilités de détachement sont dépendantes des besoins déterminés en fonction des capacités offertes à l'issue des concours et des mouvements des personnels.

Le calendrier prévisionnel

Dès publication de la circulaire* : recensement et examen des candidatures, déroulement des entretiens

**jusqu'à une date butoir fixée par chaque département/académie (en attente de parution)*

25 mars 2022 au plus tard : transmission au ministère des dossiers de candidatures retenus par les IA-Dasen et les recteurs

27 mai 2022 au plus tard :

- transmission au ministère des demandes de maintiens, renouvellements et fins de détachement
- transmission au ministère des demandes d'intégration des professeurs des écoles détachés dans le corps des PsyEN

A partir du 1er juin 2022 : décisions ministérielles

L'avis du SE-Unsa

Candidater à un détachement se construit et exige d'avoir toutes les clés de lecture notamment en raison de l'impact sur son parcours et de la mobilité géographique que cela entraîne selon les corps. Depuis la constitution du dossier, l'entretien avec l'inspecteur, le dialogue avec l'administration locale... jusqu'au résultat, il est très important d'être accompagné tout au long du processus !

N'hésitez pas à solliciter l'expertise des équipes SE-Unsa en contactant

Catherine BUISSON : cath.se.unsa74@gmail.com

MA SANTÉ ET MOI

Professionnels de l'Éducation nationale, nous mettons chaque jour l'ensemble de nos ressources physiques et mentales au service de notre métier.

Travailler dans le bruit, gérer les aléas et les urgences, exercer sans cadre horaire bien délimité, porter ou déplacer des objets lourds, travailler de façon prolongée sur écran ou encore sursolliciter ses articulations... voilà le quotidien de chacun·e d'entre nous selon ses missions.

Si notre corps est notre précieux outil de travail, il est aussi bien souvent malmené par nos conditions d'exercice.

Le SE-Unsa vous propose un accompagnement personnalisé sur ces questions.



À VOUS LA PAROLE

L'UNSA vous donne la parole.

Nous avons besoin de votre point de vue : quelles sont vos propositions, vos revendications pour les cinq années à venir ?

Vos priorités, exprimées à travers ce questionnaire, nous permettront de préciser les débats à conduire, pour l'UNSA, dans le cadre de la campagne présidentielle et pour le prochain quinquennat.

Quelques minutes suffisent pour répondre.



STAGES

Accueillir un.e élève LGBT, Lutter pour l'inclusion des jeunes et contre les LGBT-phobies et le sexisme le 10 février à Annemasse 9h00 16h30
(inscription en ligne ouverte)

Ma retraite : 12 mai (lieu à définir)

Gestes qui sauvent : réservé aux adhérents (lieu et date à définir)



DU COTÉ DE LA SECTION 74

Le conseil syndical a été renouvelé en partie. Il sera composé de 21 adhérents du 1er et du 2nd degré, CPE, prof doc actifs ou retraités. Celui-ci s'est élargi de 5 membres, signe du dynamisme de la section et de l'intérêt porté par nos adhérents à notre action collective. Il a été élu à l'unanimité.

Les rapports d'activité départemental et académique ont été validés à l'unanimité des votes exprimés (2.47% abstention). Le rapport d'activité national a été validé à 99%.

1er degré Julie ABEHSERRA ; David BOCQUET ; Clément BOVET ; Marie-Christine COSSON ; Justine FLEUROT ; Jean-Michel FRANÇOIS ; Emmanuel FUSS ; Catherine HERETICK ; Florence JAUER ; Corinne RIES ; Yvan TOURREAU ; Céline VUILLAMIER

2nd degré Catherine BUISSON ; Anne-Frédérique HUMBERT ; Julien JOLY ; Emmanuelle LE DUC
Emmanuelle TEMPETE ; José SERRANO ; Sylvie BOUILLET

Retraités ; Jacques BURGUNDER ; Éric COMBET